

COMMUNE DE QUEVEN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 juin 2011

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 juin 2011, s'est réuni en séance ordinaire le 10 juin 2011

La séance s'est ouverte à 20h30 sous la présidence de Mr Marc COZILIS, Maire de la commune de Quéven.

Etaient présents :

Marc COZILIS, Patrick LE PORHIEL, Serge PICHON, Dominique GUEGUEIN, Solen RAOULAS, Philippe RONDEAU, Danielle LE MARRE, Damien GARNIEL, Claire MONNIER, François GUION, Annie KERDELHUE, Arnel MAUFFRET, Marie-Noëlle GRAGNIC-THIERY, Jean-Jacques FERNANDEZ, Isabelle LE VIGOUROUX, Michel HADO, Pascale TOURNIE, Marc LE TALLEC, Benoit BERTRAND, Thierry CHAMPION

Absents excusés :

Tatiana TROIN, Carole FOHANNO, Virginie LE QUINTREC, Jean-Pierre GRESSET, Nicolas COEFFIC, Gérard GILLMANN, Albert-Jean GAGNAIRE, Jacqueline LALLIER

Absents :

Chantal MEURLAY

Pouvoirs :

Tatiana TROIN à Patrick LE PORHIEL, Carole FOHANNO à Danielle LE MARRE, Virginie LE QUINTREC à Solen RAOULAS, Jean-Pierre GRESSET à Marc COZILIS, Nicolas COEFFIC à Damien GARNIEL, Gérard GILLMANN à Michel HADO

Damien GARNIEL est nommé secrétaire de séance.



REÇU LE

23 JUIN 2011

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Urbanisme
2011.012

**REDUCTION DES PERIMETRES D'INTERVENTION DE L'ARCHITECTE DES
BATIMENTS DE FRANCE**

Sur la commune de Quéven, trois monuments sont protégés, au titre de la loi sur les monuments historiques :

- La Chapelle de la Trinité,
- Le calvaire de l'ancien cimetière
- Le cairn mégalithique dit « le Trou des Chouans »

Deux sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (I.S.M.H.) :

- La Chapelle de la Trinité, depuis le 6 juin 1933. Cette protection partielle concernait à l'époque la nef, le transept et le cœur de l'édifice
- Le calvaire de l'ancien cimetière, depuis le 19 juillet 1937.

Le cairn mégalithique est classé Monument Historique (C.I.MH) depuis le 17 juin 1977.

A l'initiative du service départemental de l'architecture et du patrimoine du Morbihan, une étude visant à réduire les périmètres actuels de protection (500 ml) autour de ces monuments, a été confiée à une historienne du patrimoine.

A l'issue, une radiation de la Chapelle de la Trinité, de la liste des monuments inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, devrait intervenir au motif que la chapelle fut entièrement détruite en 1944.

Concernant le calvaire de l'ancien cimetière et le cairn mégalithique, une réduction substantielle de ces périmètres de protection est envisagée (voir documents annexes avec les périmètres actuels et modifiés).

Deux solutions sont envisageables pour mettre en œuvre la procédure de modification des périmètres :

1 - Après délibération du Conseil Municipal approuvant les nouveaux périmètres, transmission du bordereau à Monsieur le Préfet. Dans ce cas, si la commune le souhaite, cette démarche est suivie d'une enquête publique mise en œuvre par Monsieur le Préfet.

2 - Examen des nouveaux périmètres de protection dans le cadre d'une enquête publique spécifique, conjointement à celle d'une modification ou d'une révision du Plan Local d'Urbanisme.

Nous privilégions la première solution car elle nous permettra de gagner du temps tout en limitant le nombre de demandes d'autorisation de travaux soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

REÇU LE

23 JUIN 2011

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : Approuve la proposition visant à réduire les périmètres de protection au titre des monuments historiques et des sites du Plan Local d'Urbanisme.

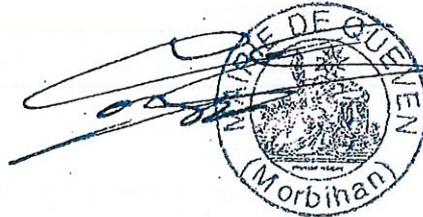
Article 2 : Demande à Monsieur le Préfet du Morbihan de mettre en œuvre l'enquête publique spécifique.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Motion adoptée par 21 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 3.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Marc COZILIS

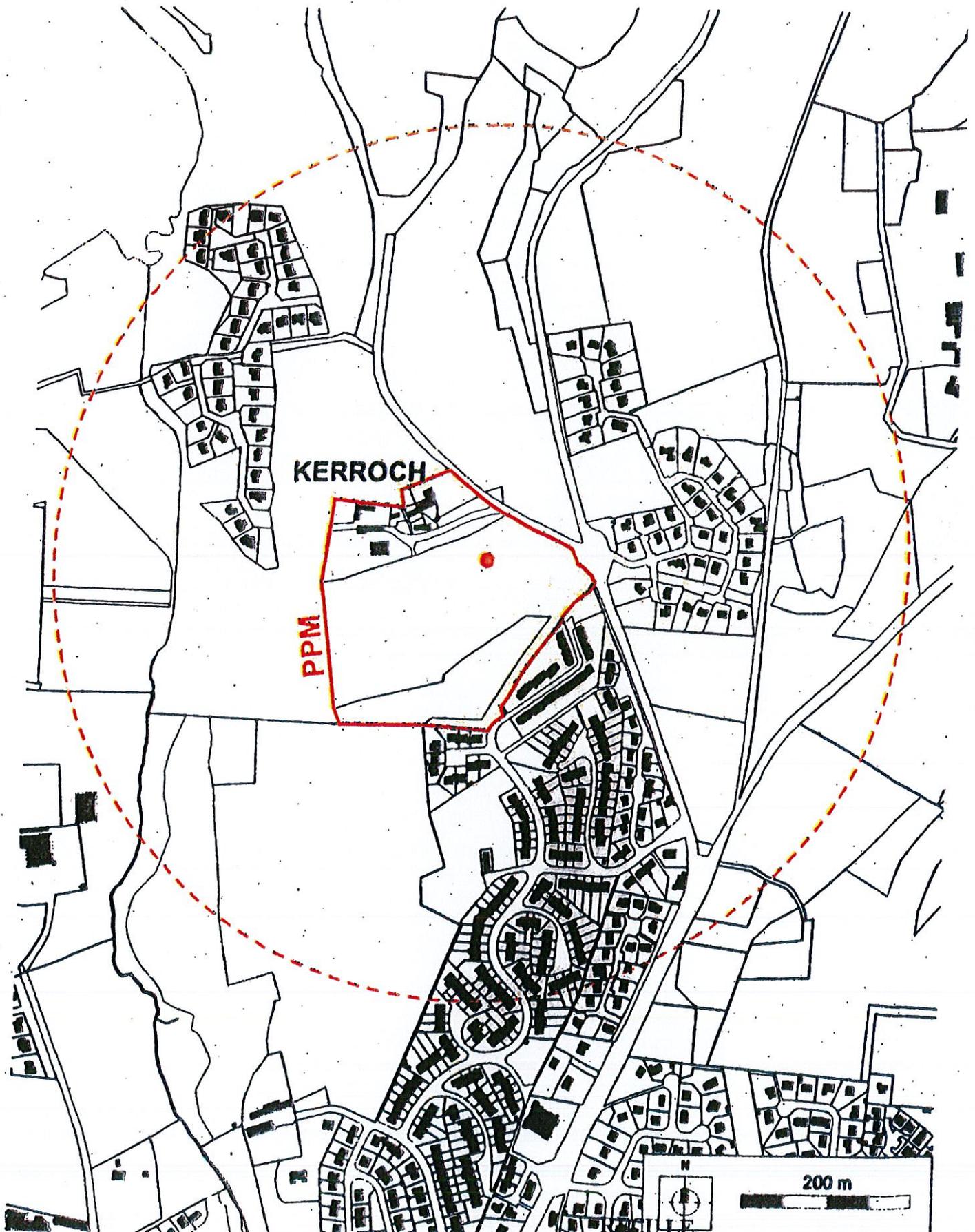


REÇU LE

23 JUIN 2011

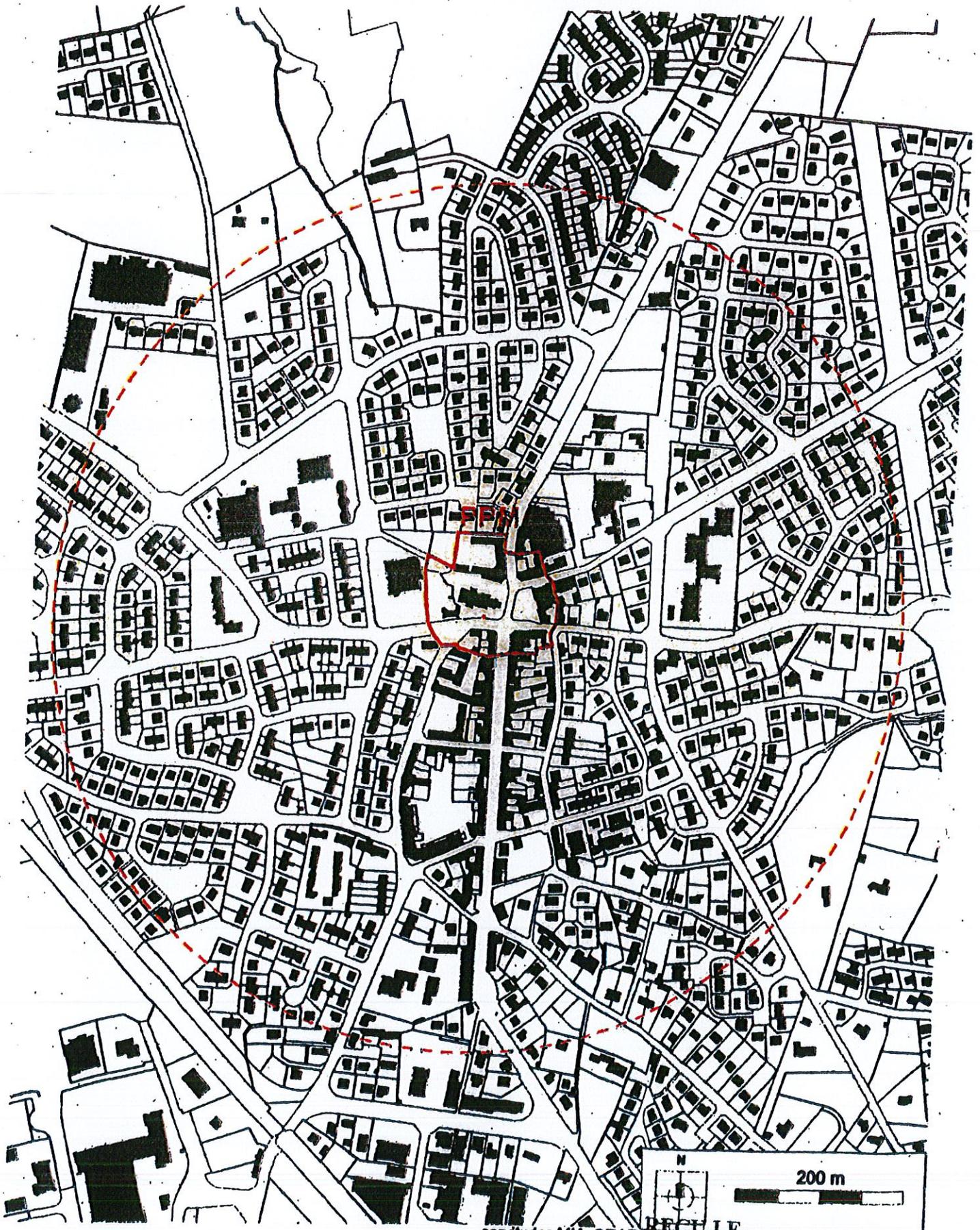
SOUS-PREFECTURE
DE L'ORIENT

Périmètre de protection modifié



servitudes MH - SDAP 56 : cadastre : Cap Orient Agglomération

Périmètre de protection modifié



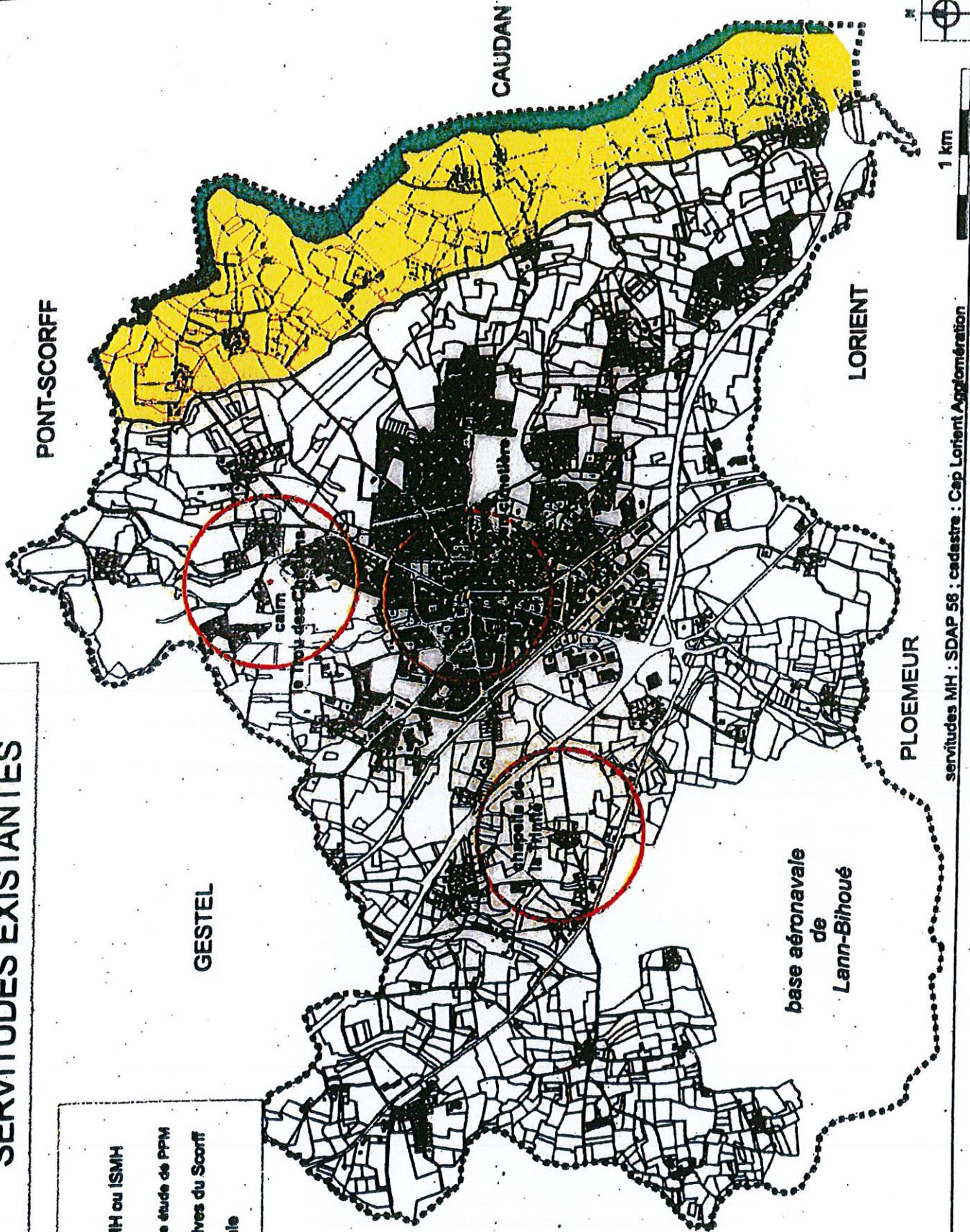
SERVITUDES EXISTANTES

Quéven

LÉGENDE

-  Monuments Cl.MH ou ISMH
-  Servitudes MH faisant l'objet d'une étude de PPM
-  Site inscrit des rives du Scorff
-  Limite communale

REÇU LE
23 JUIN 2011
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT
GUIDEL



servitudes MH : SDAP 56 ; cadastre : Cap Lorient Agglomération